



## Indemnités apres demission si periode d'essai infructueuse

Par **scurface**, le **29/06/2015 à 19:55**

bonjour;  
étant actuellement en CDI, si je démissionne de mon travail actuel, et que la période d'essai de mon nouvel emploi n'est pas concluante. ou si l'entreprise ne me convenait pas.  
Ai-je droit à une quelconque indemnité ?

Par **moisse**, le **29/06/2015 à 21:19**

Indemnité ?  
Mais de la part de qui ?  
S'il s'agit d'une allocation de retour à l'emploi (chomage) vous n'êtes pas éligible tout de suite.